Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_54-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

Absents excusés : Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absent : Jean-Michel BOURREE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.54

TARIF CANTINE ADAPTE 2026-2027

L'école Jean de La Varende accueille depuis plusieurs années, un enfant ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, ce qui ne lui permet pas de manger le même repas que ses camarades.

L'évolution de son PAI tend vers une diversification alimentaire qui passera par les desserts.

De ce fait, il convient de statuer sur le prix qui peut être proposé à la famille pour que l'enfant puisse avoir chaque jour en complément de son panier repas le même dessert que ses camarades.

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

Quotient familial inférieur à 796 €	0.90 € le repas
Quotient familial entre 796 € et 1000 €	1 € le repas
Quotient familial égal ou supérieur à 1000 €	3.50 € le repas
Quotient non fourni	3.85 € le repas

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_54-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** le tarif quotidien pour la commande d'un dessert au tiers du prix facturé par la commune de Lassy
- **CHARGER** Monsieur le Maire à notifier cette décision à la famille
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026
Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -